

La prostituée avait poussé son client par la fenêtre

En août 2015, un homme tombait du deuxième étage d'un immeuble à Nantes. Hier, la prostituée qu'il visitait ce soir-là, a été reconnue coupable de l'avoir poussé par sa fenêtre.

« Si je l'avais fait tombé, j'aurais quitté la France. » Une prostituée nigériane de 50 ans comparait pour violences sur un homme de 42 ans.

Le 7 août 2015, en pleine nuit, place Émile-Cohl, dans le quartier du Breil-Malville, à Nantes, ce quarantenaire était retrouvé allongé sur le trottoir, son bassin et son poignet fracturés, mais conscient. Il avait chuté de la fenêtre du 2^e étage d'un immeuble. Une chute de six mètres occasionnant soixante jours d'interruption totale de travail.

A-t-il été poussé ou a-t-il sauté volontairement ? C'est la question à laquelle devait répondre le tribunal.

Une réponse peu évidente, d'autant que la victime est décédée dix jours après les faits, des suites d'un arrêt cardiaque. « Un décès sans

lien avec la chute, rappelle le président, qui évoque, néanmoins, une enquête particulière, puisque la victime a très peu été entendue. »

« Pourquoi a-t-il laissé ses chaussures ? »

La mise en cause est détenue depuis le 12 septembre 2015. Elle est soupçonnée d'avoir poussé ce client, dont le président expose la dernière version des faits : « C'était dans l'appartement de la prostituée. Il l'a vue se déshabiller et n'a plus voulu passer la nuit avec. Il voulait récupérer son argent. Elle n'a pas accepté et a fermé la porte à clé. Ivre, il a menacé de sortir pas la fenêtre en l'engambant. Elle l'a poussé et a décroché ses doigts alors qu'il essayait de s'accrocher au rebord. »

À l'aide d'une interprète, la prévenue a pu exposer sa version des faits : « Après qu'il s'est amusé avec moi, je suis allée aux toilettes. Quand je suis sortie, je ne trouvais plus mon argent. Je l'ai cherché dans la rue. » Au président de conclure à sa place : « Selon vous, il est donc sorti par la fenêtre. Alors, pourquoi a-t-il laissé ses chaussures ? » « Il était pressé », lui rétorque-t-elle.

Jugée coupable

Mais des témoignages de voisins et d'autres prostituées démentent cette version des faits. Le président rappelle également que « dans la sacoche retrouvée à côté de la victime, il n'y avait pas d'argent, donc l'hypothèse d'un vol pose pro-

blème ». Pour le procureur, « ces éléments à charge permettent de retenir la culpabilité ».

L'avocate de la prévenue, maître Bouillon, n'est évidemment pas du même avis. « C'est une absurdité et c'est injuste. Le doute articule ce dossier. Dans le détail, aucun des témoignages ne concorde avec la version de la victime. Il était ivre et il a sauté », déclare-t-elle.

Malgré un long plaidoyer de la défense, le tribunal a reconnu cette femme coupable de blessure volontaire et l'a condamnée à 18 mois de prison, dont six avec sursis, et à verser 6 100 € de dommages et intérêts. Ayant déjà passé près d'un an en détention, elle pourra sortir libre dans quelques jours.

Tom ROSSI.

QUEST FRANCE 24/08/2016